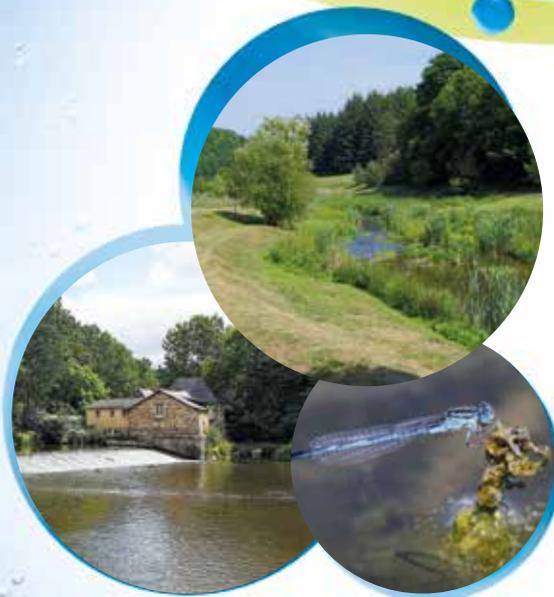


La qualité des cours d'eau en Mayenne

Bulle
d'eau 53

Résultats 2005 à 2015



L'eau, une ressource essentielle à préserver et à partager

L'eau est une ressource naturelle fragile que nous utilisons au quotidien : alimentation, agriculture, industrie, loisirs... Sa préservation est un enjeu important pour notre territoire et ses habitants. C'est pourquoi le Conseil départemental se mobilise depuis de nombreuses années, afin de garantir un accès durable à une eau de qualité pour tous les mayennais.

Pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés et orienter au mieux les actions de chacun, le Conseil départemental a mis en place et gère, depuis 1994, un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Cette plaquette « Bulle d'eau 53 » présente l'évolution des principaux paramètres physico-chimiques et hydrobiologiques des cours d'eau mayennais, sur la période 2005-2015 (dernière année complète disponible).

La réforme des collectivités territoriales va conduire les communautés de communes à devenir des acteurs essentiels du domaine de l'eau, en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental poursuit son investissement dans des actions telles que l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne, et l'accompagnement des différents acteurs locaux de la gestion de l'eau¹. Les politiques menées dans ces domaines contribuent à la préservation de notre cadre de vie et à l'attractivité de notre territoire.



Sommaire

Introduction	p 4
La pluviométrie et l'hydrologie de la rivière la Mayenne	p 6
Les stations de suivi de la qualité des eaux.....	p 8
La qualité physico-chimique des cours d'eau	
Les nitrates	p 10
Le phosphore total.....	p 12
Les matières en suspension.....	p 14
Le carbone organique dissous.....	p 16
Les pesticides.....	p 18
La qualité hydrobiologique des cours d'eau	
Les invertébrés aquatiques.....	p 21
Les poissons.....	p 22
Focus sur l'évolution de l'intercommunalité dans le domaine de l'eau...	p 23
Focus sur 2 actions pour la préservation des ressources en eau.....	p 24

Suivi

Analyses

Qualité

Le suivi de la qualité des eaux en Mayenne

Depuis 1994, le Conseil départemental de la Mayenne gère, en collaboration avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau du département.

Le réseau est actuellement composé de 48 stations :

- 28 suivies par le Conseil départemental,
- 20 suivies par l'Agence de l'Eau.

Le suivi de la qualité des eaux superficielles assuré par le Conseil départemental, est cofinancé par l'Agence de l'eau. La Région Pays-de-la-Loire participe également aux suivis réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des SAGE de l'Oudon, de la Sarthe amont et de la Mayenne.



Les résultats du suivi

Paramètres physico-chimiques :

La qualité physico-chimique des cours d'eau est évaluée à partir des paramètres suivants :

- les nitrates,
- le phosphore,
- les matières en suspension,
- les matières organiques,
- les pesticides.

Pour chacun des paramètres, les résultats sont présentés sous la forme :

- d'une carte donnant les classes de qualité de toutes les stations pour l'année 2015,
- de graphiques montrant l'évolution sur la période 2005-2015 pour 8 stations de suivi.

Les seuils utilisés pour définir les classes de qualité sont ceux du système SEQ-Eau. Ce système utilise la règle du percentile 90. L'objectif de cette méthode de calcul est de fournir une évaluation de la qualité de l'eau dans les conditions critiques, mais en évitant de prendre en compte les situations exceptionnelles. Cette règle exclut les valeurs donnant la moins bonne qualité lorsqu'elles sont constatées dans moins de 10 % des prélèvements (sous réserve qu'il y ait eu au moins 11 prélèvements au cours de l'année).

Paramètres hydrobiologiques :

La qualité biologique des cours d'eau est mesurée à travers des invertébrés aquatiques (mollusques, crustacés, insectes...), des diatomées, de la végétation aquatique et des poissons.

Les résultats « invertébrés aquatiques » et « poissons », sont présentés sous la forme d'une carte donnant les classes de qualité de toutes les stations pour la période 2010-2015.

Les seuils utilisés pour définir ces classes de qualité sont ceux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).



Le bon état écologique de la DCE

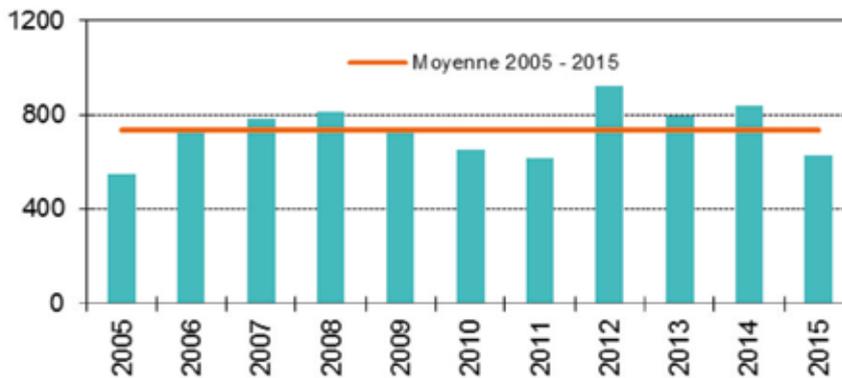
La DCE établit le cadre d'une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe des objectifs d'atteinte du « bon état des eaux et des milieux aquatiques ».

Le « bon état » correspond à des cours d'eau dans lesquels la faune et la flore aquatiques sont diversifiées et équilibrées et permettent le maintien des différents usages liés à l'eau (production d'eau potable, prélèvements d'eau, pêche, loisirs,...). Il est défini à partir de :

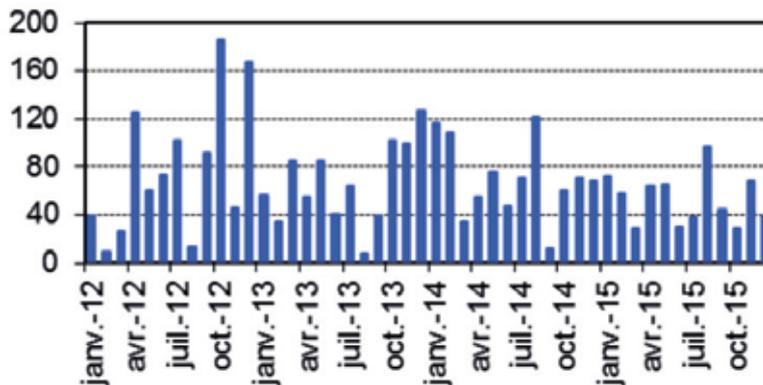
- paramètres hydrobiologiques (poissons, invertébrés aquatiques, algues, etc.),
- paramètres physico-chimiques (bilan en oxygène, nutriments, etc.),
- paramètres chimiques (métaux, pesticides, hydrocarbures, etc.).

Les conditions météorologiques ont un impact sur la qualité des eaux. En effet, les périodes humides favorisent, par exemple, le lessivage des nitrates et l'érosion des sols. À l'inverse, les périodes sèches, associées à des débits plus faibles, sont propices au développement d'algues dans les cours d'eau ou à un appauvrissement en oxygène. Aussi, les données de qualité présentées précédemment sont à mettre en corrélation avec les conditions météorologiques.

Précipitations annuelles (en mm/an) à ENTRAMMES



Précipitations mensuelles (en mm) à ENTRAMMES



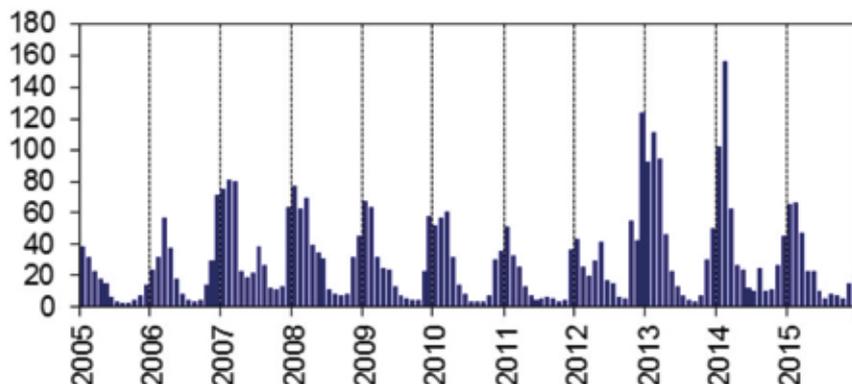
Les données météorologiques

Sur la période 2005-2015, les précipitations annuelles sont contrastées. Elles varient de 550 mm, en 2005, à plus de 900 mm en 2012.

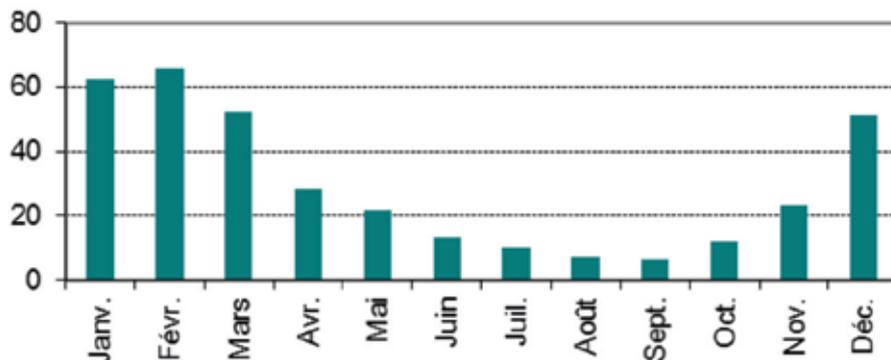
Précipitations mensuelles 2012-2015

On constate une répartition saisonnière très variable des précipitations mensuelles entre les années 2012 à 2015, avec des mois d'hiver assez secs (ex : février 2012) et des mois d'été pluvieux (ex : août 2014).

Débits mensuels (en m³/s)
de la rivière la Mayenne à L'HUISSERIE 2005-2015



Débits moyens mensuels interannuels (en m³/s)
de la rivière la Mayenne à L'HUISSERIE 2005-2015



Les données hydrologiques

Les débits de la Mayenne, sur la période 2013-2014, sont les plus importants avec un débit moyen annuel de l'ordre de 40 m³/s, contrairement aux années 2005 et 2011 où les débits moyens annuels avoisinent les 15 m³/s.

Débit moyen mensuel de la Mayenne

Globalement, la Mayenne présente des fluctuations saisonnières de débits assez importantes, alternant les hautes eaux de décembre à mars (débit moyen entre 51 et 65 m³/s), avec des basses eaux de juillet à septembre (débit moyen entre 6 et 10 m³/s).



Bassin de la Mayenne

- 123100 La Mayenne à LA LACELLE
- 123250 La Mayenne à SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT
- 123300 L'Aisne à NEUILLY-LE-VENDIN
- 123400 La Gourbe à MEHOUDIN
- 123495 La Vée à COUTERNE
- 123710 Les Vallées à LA CHAPELLE d'ANDAINE
- 123750 La Mayenne à AMBRIÈRES LES VALLÉES
- 123800 La Varenne à SOUCÉ
- 123825 La Colmont à FOUGEROLLES-DU-PLESSIS
- 123900 La Colmont à GORRON
- 123950 Les Messendières à BRÉCÉ
- 123980 La Colmont à LA HAIE-TRAVERSAINE
- 124200 La Mayenne à SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES
- 124850 La Mayenne à SAINT-BAUDELLE
- 124875 L'Oisilly à CHAMPGÉNÉTEUX
- 124985 L'Aron à MOULAY
- 125400 La Mayenne à SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE
- 125450 L'Ernée à SAINT-DENIS-DE-GASTINES
- 125500 L'Ernée à LARCHAMP
- 125670 L'Ernée à MONTENAY
- 125800 L'Ernée à ANDOUILLE
- 126295 Le Quartier à LOUVERNÉ
- 126500 La Mayenne à L'HUISSERIE
- 126800 La Jouanne à BRÉE
- 127000 La Jouanne à FORCÉ
- 127550 Le Vicoin à LE-GENEST-SAINT-ISLE
- 127970 Le Vicoin à NUILLÉ-SUR-VICOIN
- 128050 L'Ouette à ENTRAMMES
- 128490 La Mayenne à LOIGNÉ-SUR-MAYENNE
- 130000 La Mayenne à DAON

Bassin de l'Oudon

- 130500 L'Oudon à COSSÉ-LE-VIVIEN
- 131050 L'Uzure à BALLOTS
- 131100 L'Uzure à BOUCHAMPS-LÈS-CRAON
- 131200 L'Hière à CHÉRANCÉ
- 131250 Le Chéran à CONGRIER
- 131300 Le Chéran à LA BOISSIÈRE
- 131400 L'Oudon à CHATELAIS

Bassin de la Sarthe amont

- 112700 Le Merdereau à SAINT-PAUL-LE-GAULTIER
- 113050 La Vaudelle à SAINT GERMAIN-DE-COULAMER
- 113100 La Vaudelle à SAINT-MARS-DU-DÉSERT
- 113200 L'Orthe à SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE

Bassin de la Sarthe aval

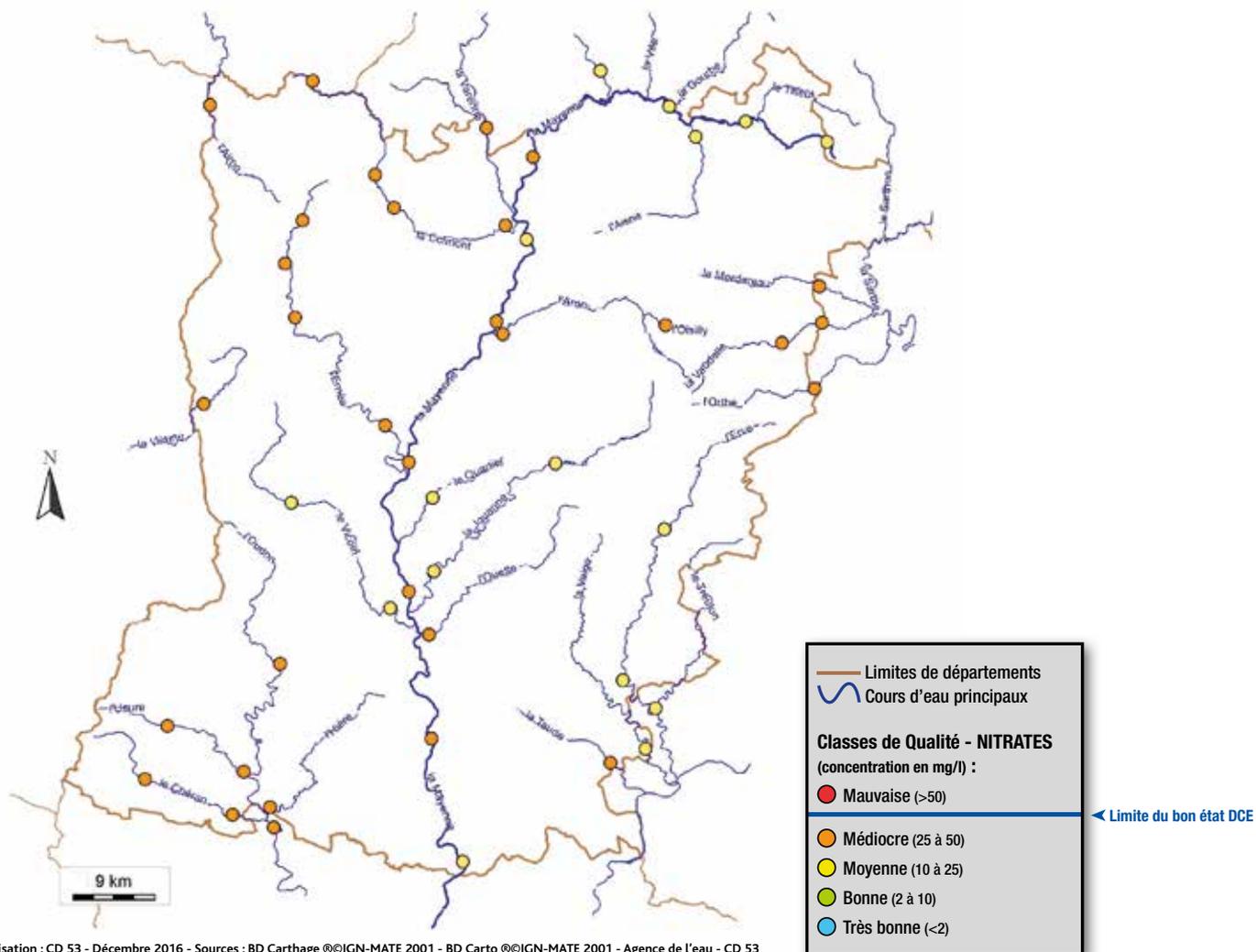
- 119750 L'Erve à CHAMMES
- 120000 L'Erve à BALLÉE
- 120400 Le Treulon à AUVERS-LE-HAMON
- 121400 La Vaige à BOUESSAY
- 122300 La Taudé à SAINT-BRICE

Bassin de la Vilaine

- 200595 La Vilaine à BOURGON

Bassin de la Sélune

- ▲ 271820 L'Airon à LOUVIGNÉ DU DÉSERT



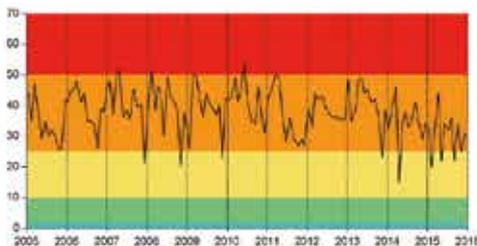
Réalisation : CD 53 - Décembre 2016 - Sources : BD Carthage ©IGN-MATE 2001 - BD Carto ©IGN-MATE 2001 - Agence de l'eau - CD 53

Les valeurs représentées sur cette carte correspondent à des percentiles 90.

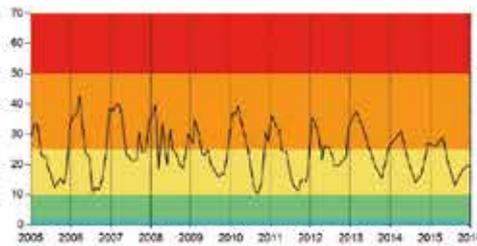
Les nitrates

Les nitrates (NO_3), forme de l'azote la plus présente dans les eaux, sont des nutriments indispensables à la croissance des végétaux. Toutefois, en concentration trop importante, ils peuvent favoriser les développements d'algues, ce qui est préjudiciable à la qualité de l'eau (eutrophisation) et entraîne des difficultés pour la production d'eau potable. Les nitrates proviennent des rejets agricoles (lessivage des sols en période hivernale par exemple) et domestiques (assainissement). Leur concentration limite dans l'eau potable est de 50 mg/l.

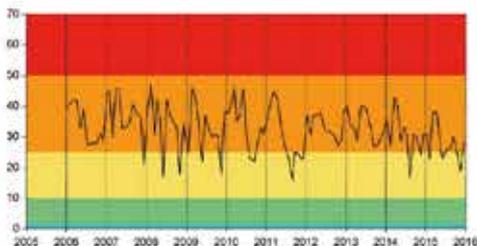
1 - La Colmont à la HAIE-TRAVERSAINE



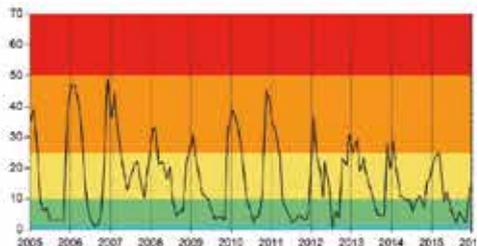
2 - La Mayenne à SAINT-BAUDELE



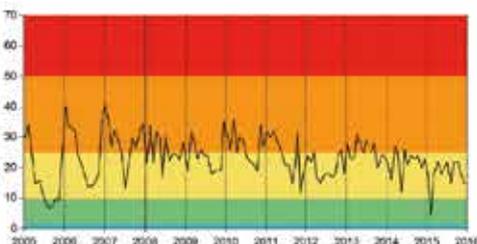
3 - L'Ernée à ANDOUILLE



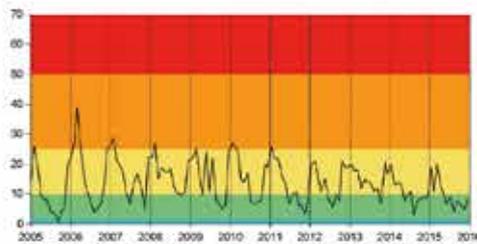
4 - La Jouanne à FORCÉ



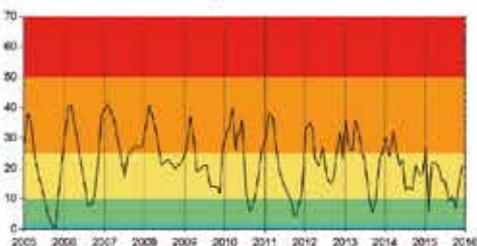
5 - L'Erve à BALLÉE



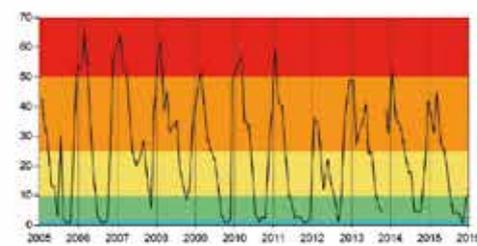
6 - Le Vicoin à NUILLE



7 - La Mayenne à DAOU



8 - L'Oudon à CHATELAIS



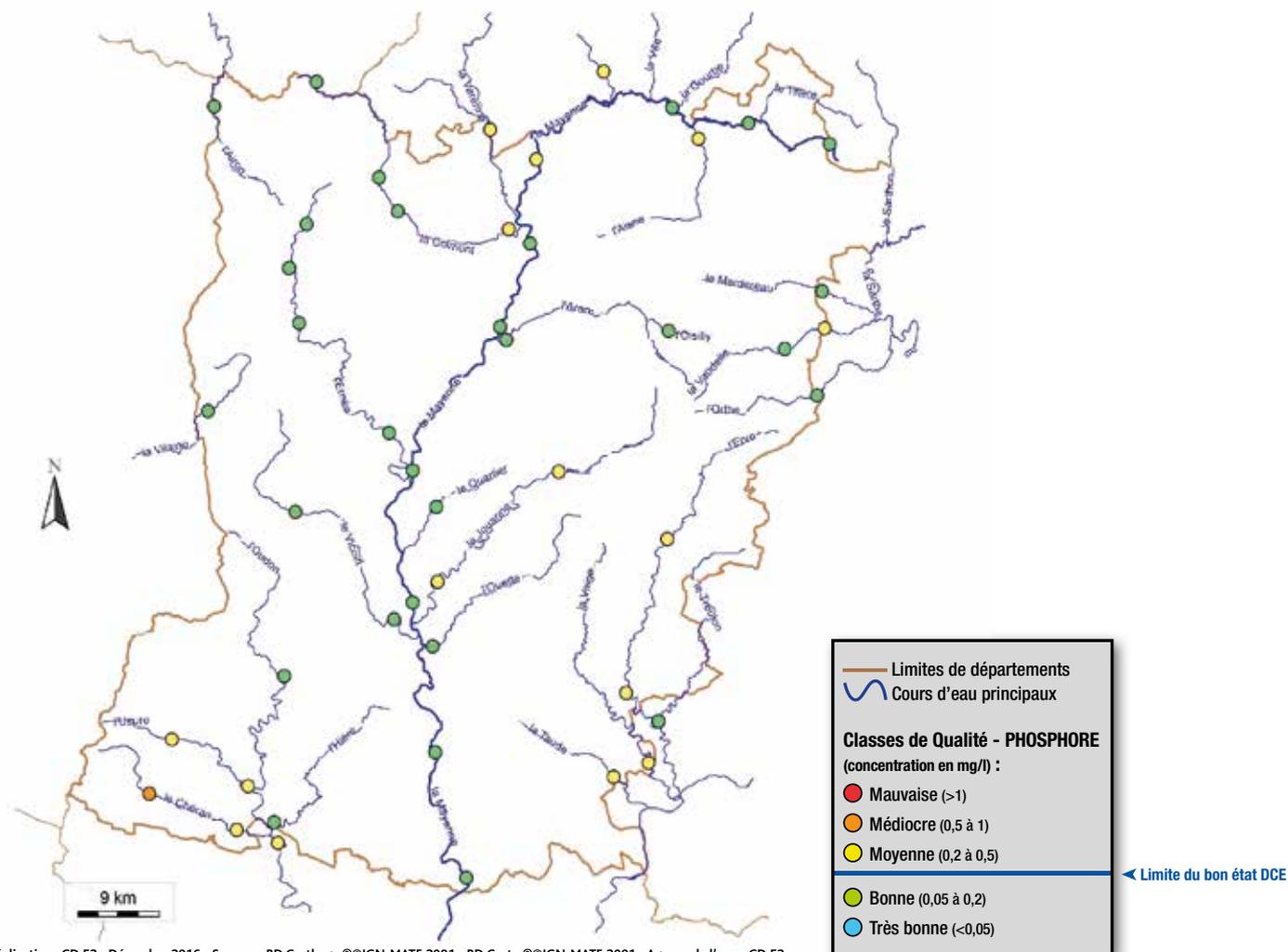
Les nitrates

Les nitrates présentent des évolutions saisonnières marquées avec des pics hivernaux dépassant rarement 50 mg/l.

Ces pics peuvent notamment être liés au lessivage des nitrates présents dans les sols et au ruissellement. Ces phénomènes sont influencés par les conditions météorologiques.

Sur les dernières années, on note une diminution des pics sur l'ensemble des cours d'eau.

En 2015, la qualité des cours d'eau pour ce paramètre est souvent comprise entre 25 et 50 mg/l (classe médiocre), pour autant la limite du bon état écologique DCE (Directive Cadre sur l'Eau) est respectée.



Réalisation : CD 53 - Décembre 2016 - Sources : BD Carthage ©IGN-MATE 2001 - BD Carto ©IGN-MATE 2001 - Agence de l'eau - CD 53

Les valeurs représentées sur cette carte correspondent à des percentiles 90.

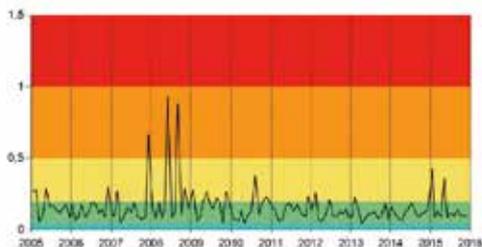
Le phosphore

Le phosphore, nutriment indispensable aux végétaux, est un des principaux facteurs influençant les développements excessifs d'algues, ce qui est préjudiciable à la qualité de l'eau (eutrophisation) et entraîne des difficultés pour la production d'eau potable. Il provient des rejets agricoles (érosion des sols), industriels et domestiques (assainissement).

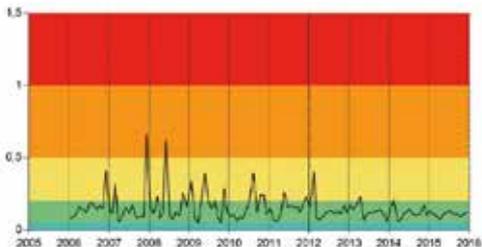
Le phosphore total

Graphiques d'évolution 2005-2015 (Toutes les concentrations sont exprimées en mg/l)

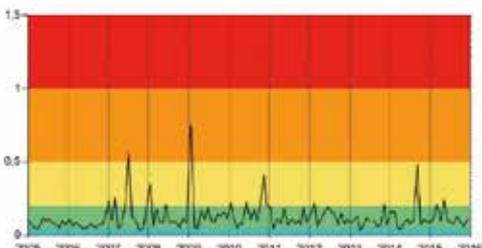
1 - La Colmont à la HAIE-TRAVERSAINE



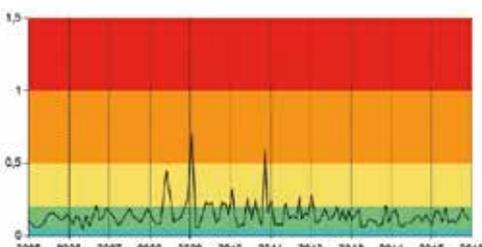
3 - L'Ernée à ANDOUILLE



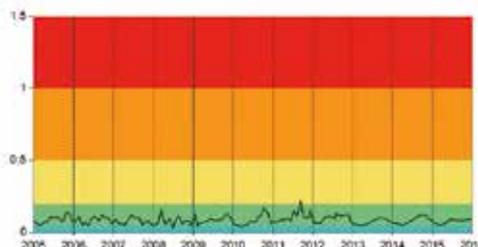
5 - L'Erve à BALLÉE



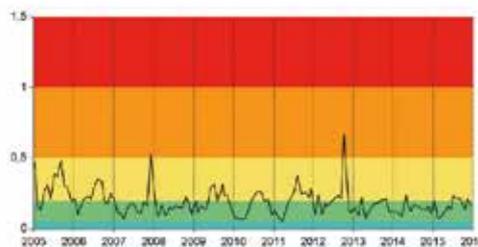
7 - La Mayenne à DAON



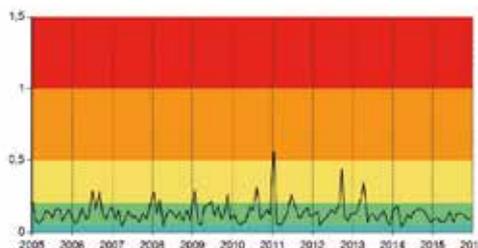
2 - La Mayenne à SAINT-BAUDELE



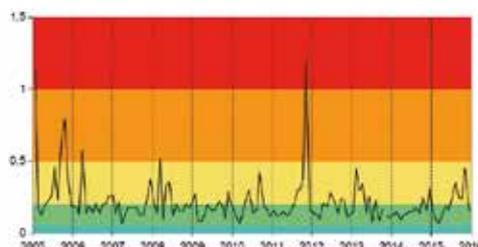
4 - La Jouanne à FORCÉ



6 - Le Vicoin à NUILLE



8 - L'Oudon à CHATELAIS



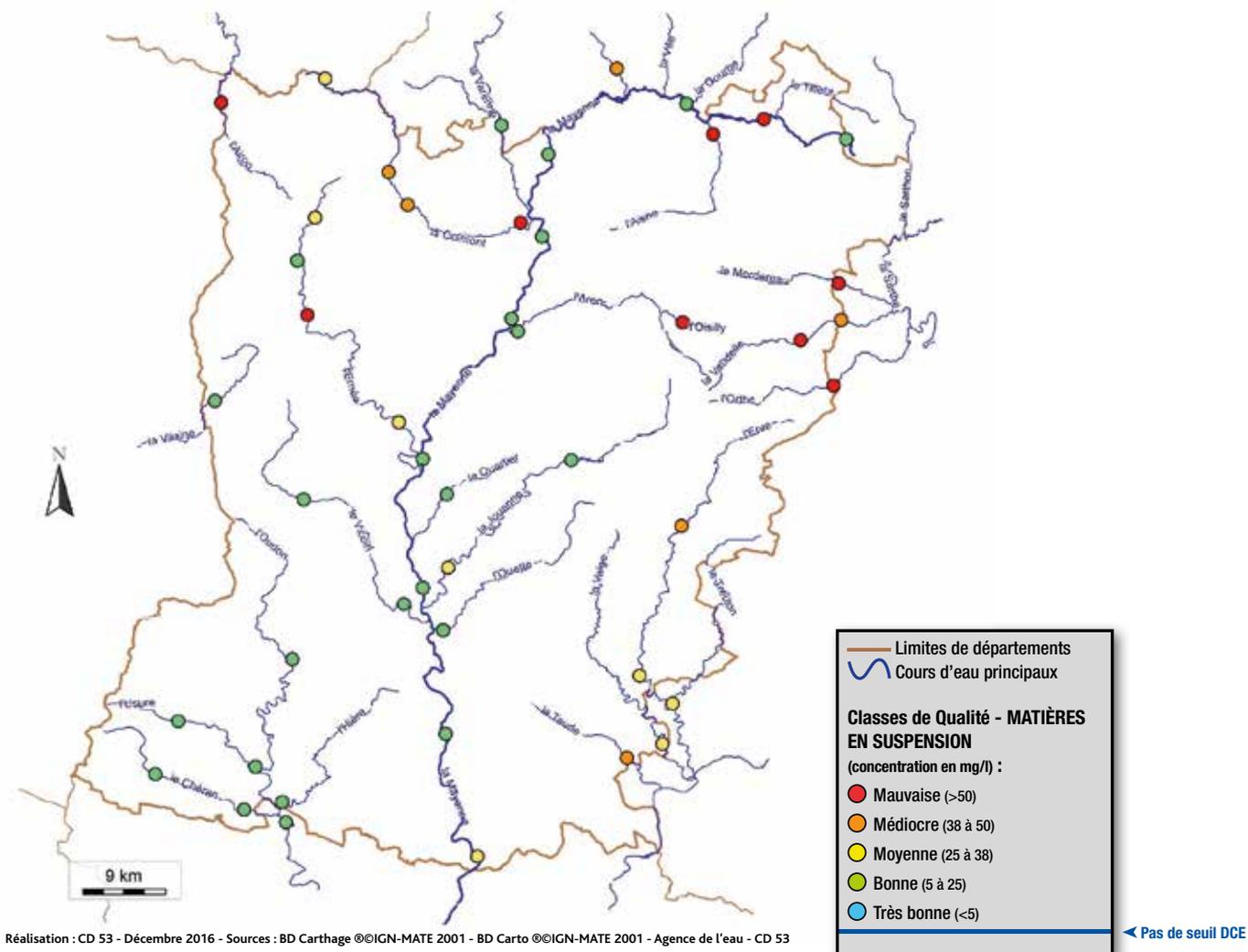
Le phosphore

Le phosphore total présente des variations saisonnières plus ou moins marquées selon les cours d'eau.

Même à de faibles concentrations et malgré quelques rares pics à 1 mg/l, le phosphore est en quantité suffisante pour permettre, combiné aux autres éléments nutritifs, un développement d'algues.

Les pics observés sont notamment liés à l'entraînement des particules du sol contenant du phosphore, vers les cours d'eau, lors des événements pluvieux (pluies hivernales ou orages d'été). On note, en général, une corrélation entre les pics de particules en suspension et ceux de phosphore.

En 2015, les teneurs en phosphore sont comprises entre les classes de qualité bonne et moyenne.



Réalisation : CD 53 - Décembre 2016 - Sources : BD Carthage ©IGN-MATE 2001 - BD Carto ©IGN-MATE 2001 - Agence de l'eau - CD 53

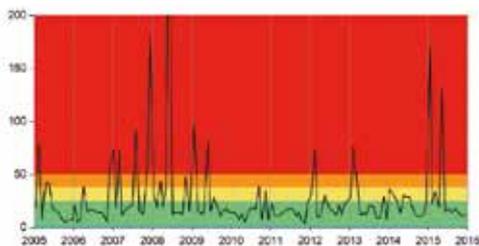
Les valeurs représentées sur cette carte correspondent à des percentiles 90.

Les matières en suspension

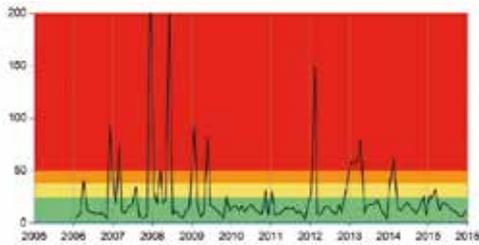
Les matières en suspension (MES) représentent les particules solides contenues dans l'eau, qui contribuent à sa turbidité. Essentiellement due à l'érosion des sols et au ruissellement, leur présence est le plus souvent liée aux événements pluvieux (pluies hivernales ou orages d'été). Elles peuvent également provenir des rejets urbains et industriels.

Une turbidité importante impacte la photosynthèse* et la respiration des poissons. Les sédiments transportés dans l'eau peuvent notamment contenir du phosphore.

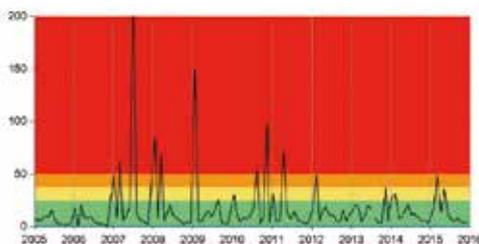
1 - La Colmont à la HAIE-TRAVERSAINE



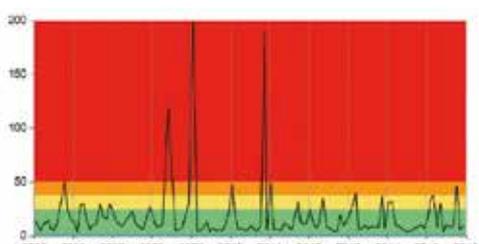
3 - L'Ernée à ANDOUILLE



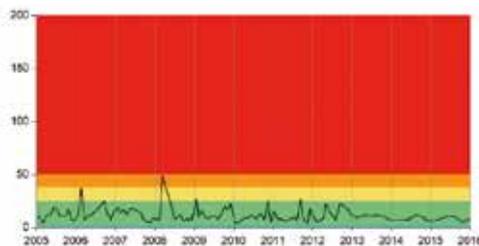
5 - L'Erve à BALLÉE



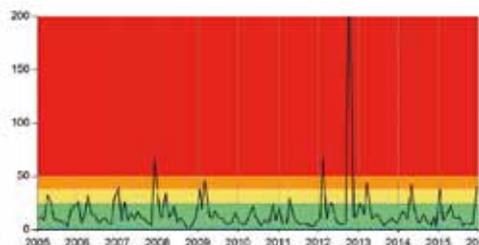
7 - La Mayenne à DAON



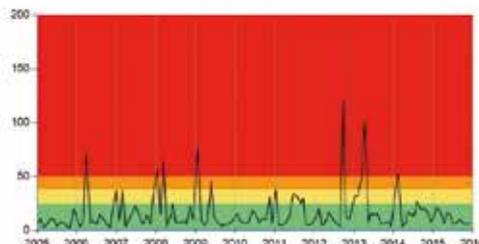
2 - La Mayenne à SAINT-BAUDELE



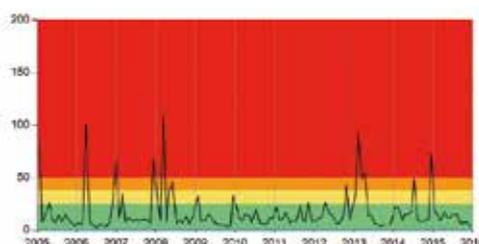
4 - La Jouanne à FORCÉ



6 - Le Vicoin à NUILLE



8 - L'Oudon à CHATELAIS



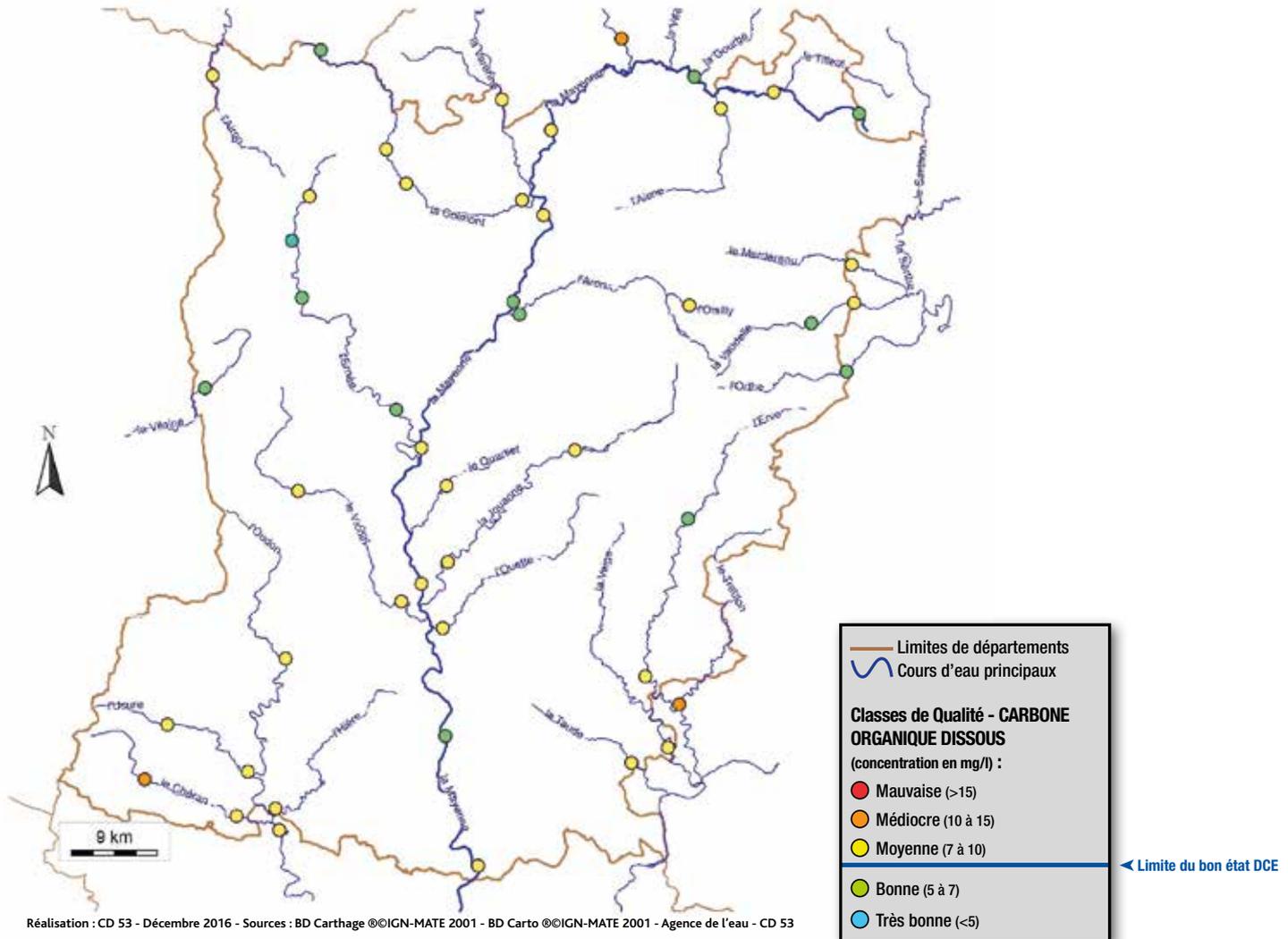
Le phosphore

Les MES présentent une très forte amplitude de variation des concentrations, en lien avec la pluviométrie et le ruissellement (de quelques mg/l à plus de 200 mg/l).

Globalement, les valeurs de MES sont comprises entre des classes de qualité moyennes à bonnes. Cependant, des pics pouvant atteindre plusieurs centaines de mg/l provoquent ponctuellement une altération importante de la qualité de l'eau.

En 2015, on note des différences importantes de qualité en fonction des stations avec :

- 51 % d'entre elles en classe de qualité bonne,
- 17 % d'entre elles en classe de qualité moyenne,
- 32 % d'entre elles en classe de qualité médiocre à mauvaise (dues à un ou deux pics dans l'année).



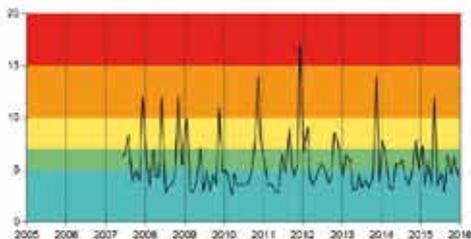
Réalisation : CD 53 - Décembre 2016 - Sources : BD Carthage ©IGN-MATE 2001 - BD Carto ©IGN-MATE 2001 - Agence de l'eau - CD 53

Les valeurs représentées sur cette carte correspondent à des percentiles 90.

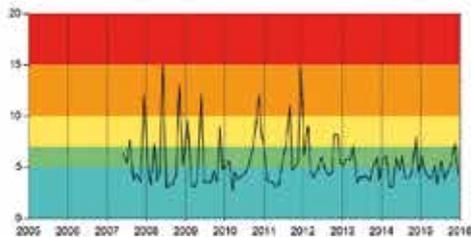
Le carbone organique dissous

Le carbone organique dissous (COD) représente la matière organique dissoute dans l'eau. La décomposition de cette matière par des bactéries qui consomment de l'oxygène peut entraîner une diminution marquée de l'oxygène dissous dans l'eau, néfaste pour la vie aquatique. La matière organique retrouvée dans les cours d'eau peut avoir 2 origines : l'une externe, liée aux rejets domestiques et aux activités agricoles et industrielles, l'autre interne, liée à la décomposition des algues produites en fin d'été, par exemple.

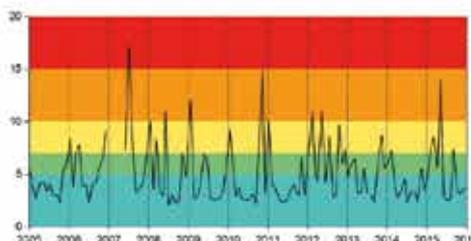
1 - La Colmont à la HAIE-TRAVERSAINE



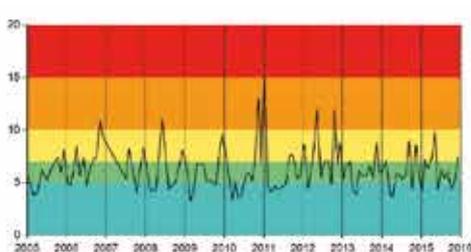
3 - L'Ernée à ANDOUILLE



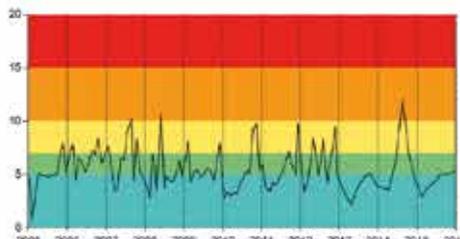
5 - L'Erve à BALLÉE



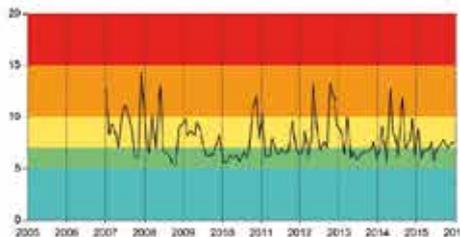
7 - La Mayenne à DAON



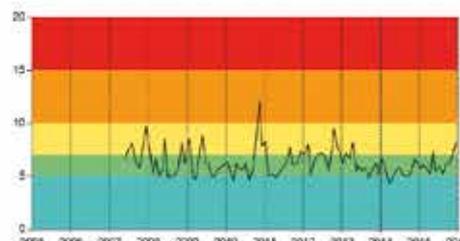
2 - La Mayenne à SAINT-BAUDELLE



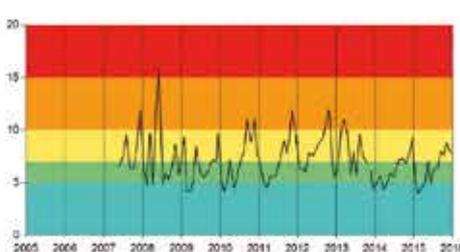
4 - La Jouanne à FORCÉ



6 - Le Vicoin à NUILLE



8 - L'Oudon à CHATELAIS

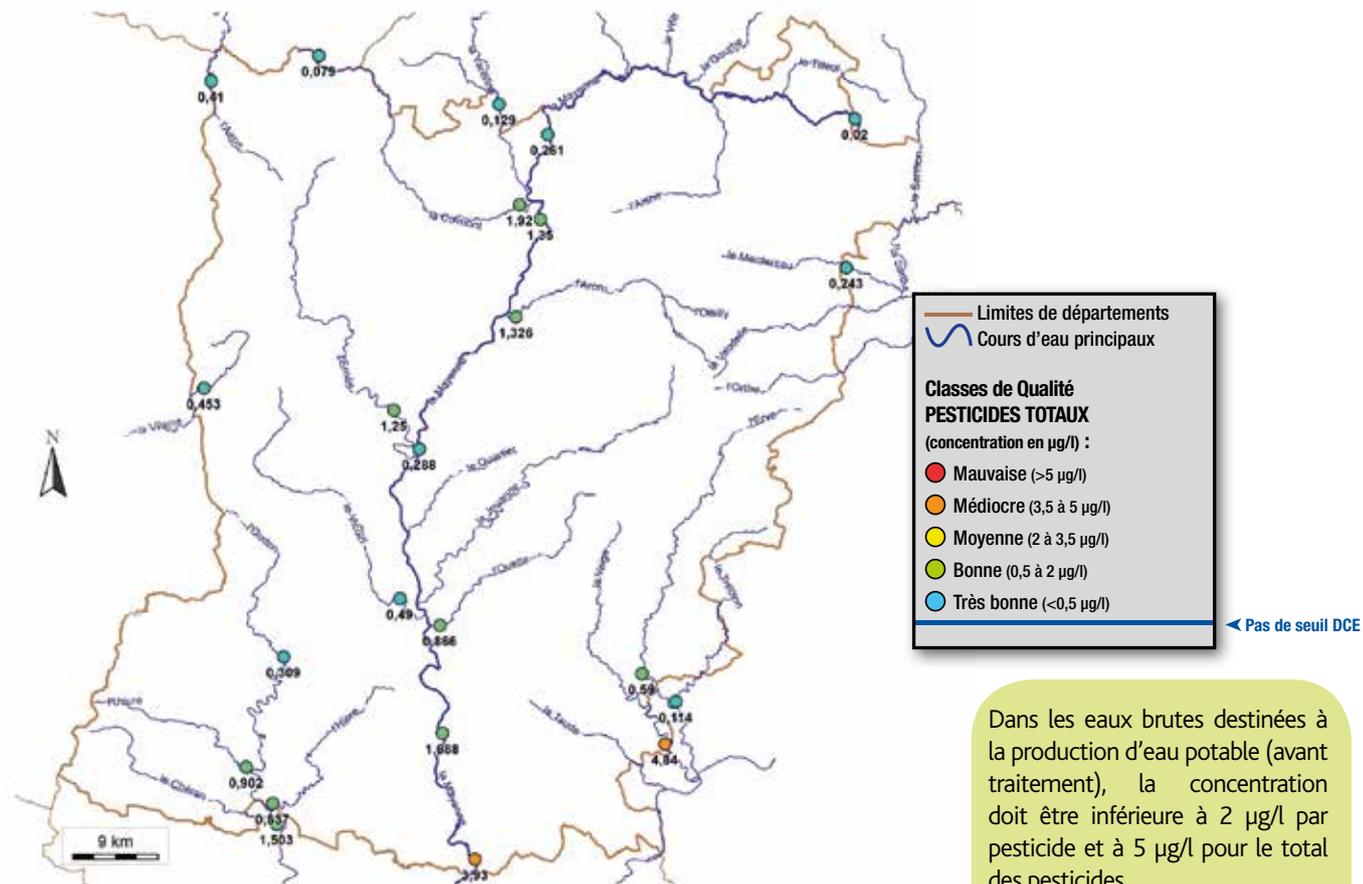


Le carbone organique dissous

Selon les cours d'eau, les teneurs en COD sont très variables (comprises entre les classes de qualité bonne et médiocre). Le COD varie de manière saisonnière, avec des pics pouvant dépasser 10 mg/l.

En 2015, on note des différences importantes de qualité en fonction des cours d'eau et de la localisation des stations. Ce paramètre est en amélioration avec :

- 28 % d'entre elles en classe de qualité très bonne à bonne,
- 66 % d'entre elles en classe de qualité moyenne,
- 6 % d'entre elles en classe de qualité médiocre à mauvaise.



Réalisation : CD 53 - Décembre 2016 - Sources : BD Carthage ©IGN-MATE 2001 - BD Carto ©IGN-MATE 2001 - Agence de l'eau - CD 53

Les valeurs indiquées sur cette carte correspondent à des percentiles 90, mais les fréquences d'analyses de pesticides étant souvent inférieures à 10/an, les percentiles 90 correspondent alors aux concentrations maximales.

Les pesticides

Les pesticides regroupent les herbicides, les fongicides, les insecticides et autres produits de traitement utilisés par les particuliers, les collectivités et les agriculteurs. Les molécules et leurs sous-produits de dégradation présents dans les eaux, peuvent avoir des impacts sur la vie aquatique et entraîner des difficultés pour la production d'eau potable. En 2015, les cours d'eau suivis présentent des classes de qualité majoritairement bonne à très bonne pour ce paramètre.

Dans les eaux brutes destinées à la production d'eau potable (avant traitement), la concentration doit être inférieure à 2 µg/l par pesticide et à 5 µg/l pour le total des pesticides.

Dans l'eau potable (au robinet), la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/l par pesticide et à 0,5 µg/l (limite bleu/vert) pour le total des pesticides.

Aussi, compte tenu de ces concentrations limites, un traitement est systématiquement nécessaire pour la production d'eau potable à partir des eaux superficielles.

Les résultats présentés sur cette page correspondent à une synthèse des suivis sur 35 stations situées en Mayenne, ou en limite du département, soit plus de 1 500 prélèvements au total sur la période 2005-2015.

Suivis réalisés et nombre de molécules retrouvées

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prélèvements	98	106	228	83	233	116	144	117	110	174	180
Molécules recherchées	326	328	333	358	350	370	376	421	414	436	461
Molécules retrouvées	37	39	50	59	48	35	57	54	55	73	62

Molécules retrouvées à des teneurs supérieures à 0,5 µg/l

AMPA (molécule de dégradation - MD) : 72 pics
Glyphosate (herbicide - H) : 16 pics
Isoproturon (herbicide - H) : 8 pics
Alachlor ESA (métabolite d'herbicide - MD) : 7 pics
27 autres pics concernant 18 molécules différentes

Une seule de ces molécules peut provoquer un dépassement du seuil de pesticides totaux de 0,5 µg/l (limite maximale dans l'eau potable). Le glyphosate et l'AMPA sont responsables d'une part importante de ces dépassements.

Le glyphosate est un herbicide appliqué par tous types d'utilisateurs (particuliers, collectivités, agriculteurs...). Une des sources de l'AMPA est la dégradation du glyphosate.

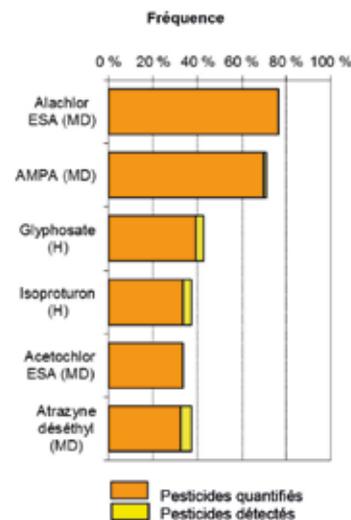
L'isoproturon est un herbicide utilisé sur les céréales.

Molécules les plus souvent rencontrées

On retrouve parmi les substances les plus fréquentes celles à l'origine de pics : l'AMPA, le glyphosate et l'isoproturon.

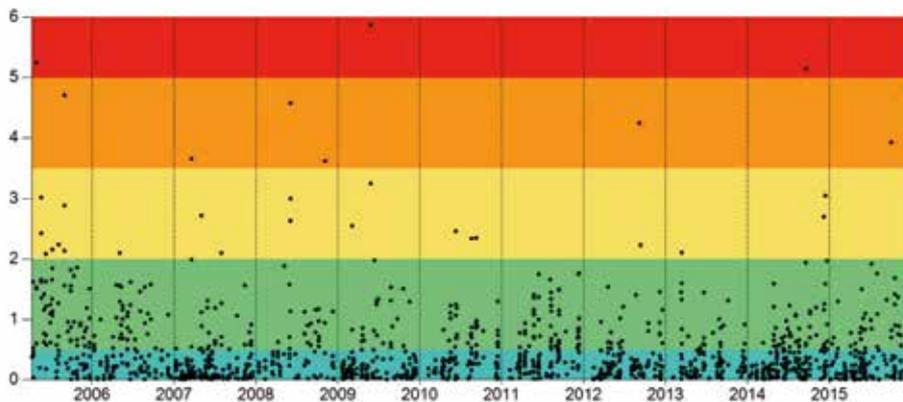
De nouvelles molécules de dégradation d'herbicides sont recherchées depuis 2014, dont deux sont très présentes dans les eaux (acetochlor ESA et alachlor ESA).

Le graphique ci-contre représente les molécules retrouvées dans plus de 30 % des prélèvements.



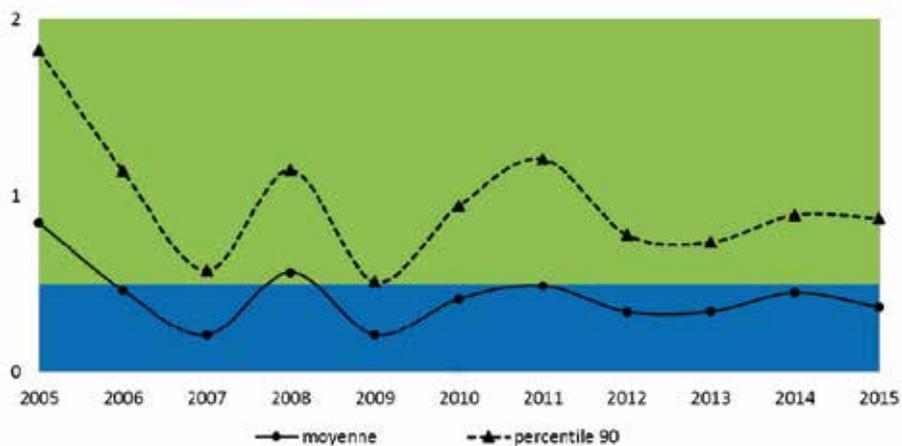
Ces graphiques présentent les résultats de pesticides totaux sur l'ensemble des 35 stations suivies.

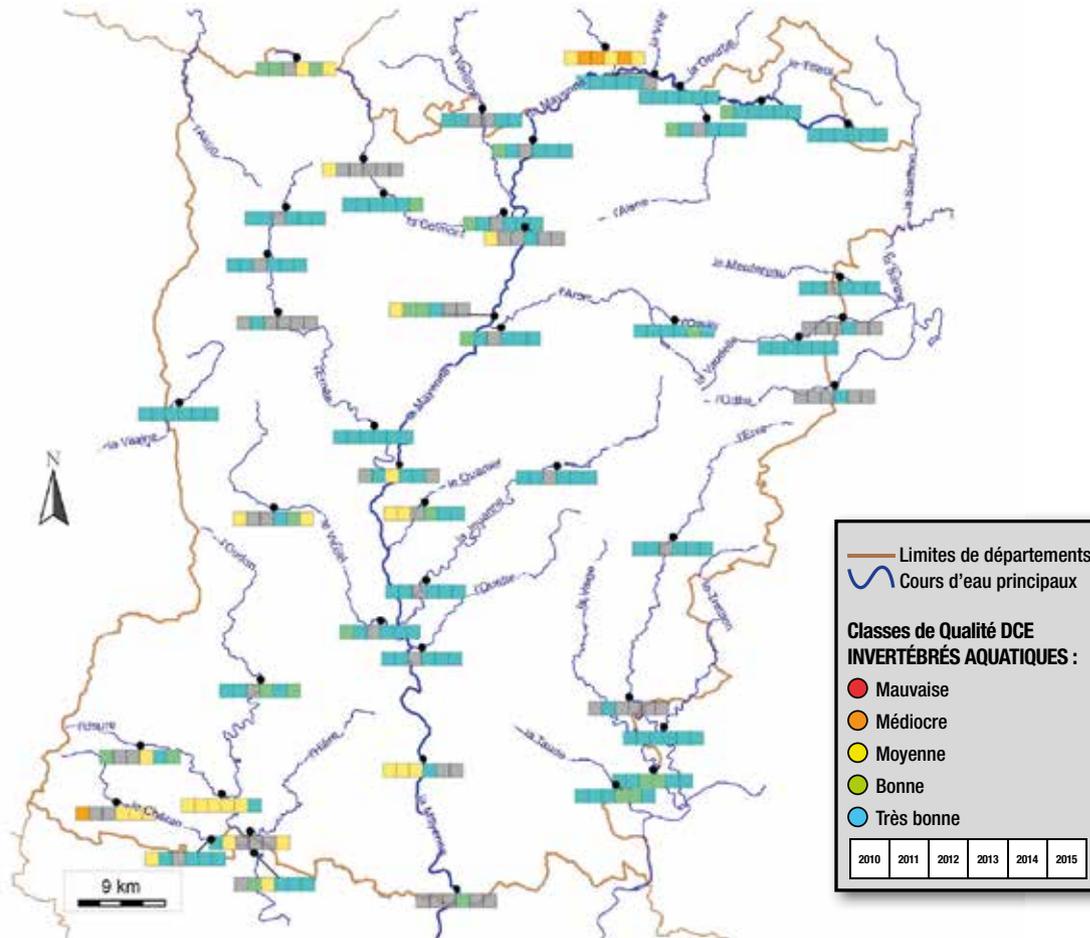
Évolution du paramètre « pesticides totaux »



Les teneurs en pesticides totaux varient de façon importante au cours de l'année et en fonction des stations avec de forts pics pouvant dépasser $2\mu\text{g}/\text{l}$ voire exceptionnellement $5\mu\text{g}/\text{l}$.

Évolution de la moyenne et du percentile 90 annuels en $\mu\text{g}/\text{l}$





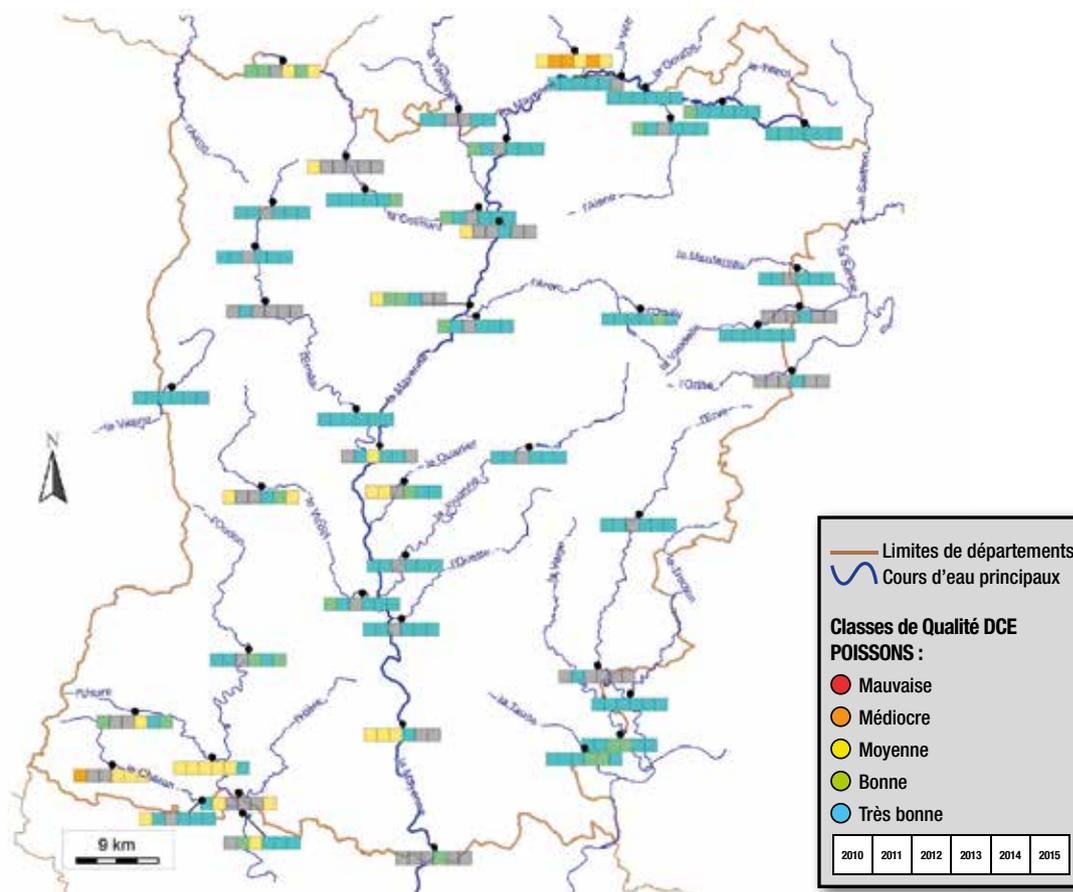
Réalisation : CD 53 - Décembre 2016 - Sources : BD Carthage ©IGN-MATE 2001 - BD Carto ©IGN-MATE 2001 - Agence de l'eau - CD 53

Les invertébrés aquatiques

Les invertébrés aquatiques (insectes, vers, mollusques...) sont sensibles à la qualité de l'eau (pollutions chroniques ou ponctuelles) mais aussi à la qualité du milieu (diversité des habitats, influence de travaux en rivière ou recalibrage...) et aux événements climatiques (orages, montées d'eau rapides, étiages sévères). Ils sont de bons indicateurs de l'état global des cours d'eau.

L'Indice Biologique Global (IBG) est basé sur l'analyse de ces populations d'invertébrés : nombre et types d'espèces d'invertébrés retrouvés. Les prélèvements d'invertébrés sont réalisés sur la période estivale (entre juillet et septembre).

La qualité des cours d'eau pour ce paramètre est globalement bonne à très bonne sur le département de la Mayenne.



Réalisation : CD 53 - Décembre 2016 - Sources : BD Carthage ©IGN-MATE 2001 - BD Carto ©IGN-MATE 2001 - ONEMA - CD 53

Les poissons

L'Indice Poisson Rivière (IPR) est un indicateur de l'état global des cours d'eau : qualité de l'eau et des milieux. Cet indicateur évalue l'écart entre le peuplement piscicole observé (échantillonnage par pêche électrique) et la situation théorique de référence, c'est-à-dire dans des conditions non modifiées ou très peu modifiées par l'homme. Plus le peuplement piscicole est proche de la situation de référence, meilleure est la qualité.

Les pêches électriques sont réalisées en période de basses eaux (entre juin et octobre).

Pour la période 2010 à 2015, sur les cours d'eau échantillonnés, les classes de qualité présentent une hétérogénéité à l'échelle du département. Les stations se répartissent de la manière suivante :

- 55 % d'entre elles en classe de qualité bonne,
- 32 % d'entre elles en classe de qualité moyenne,
- 13 % d'entre elles en classe de qualité médiocre à mauvaise.

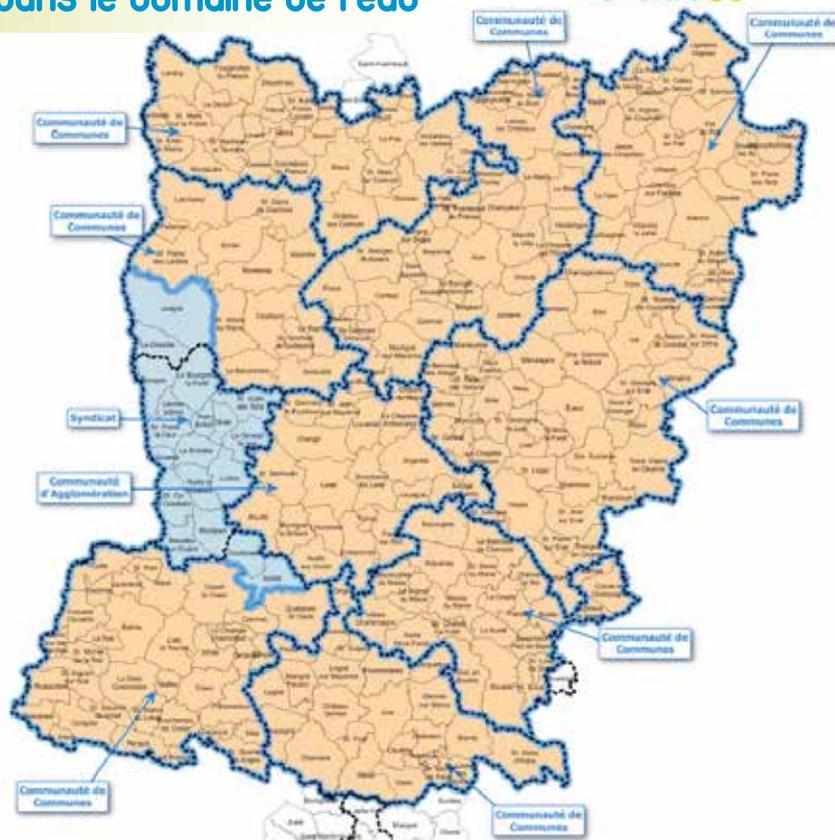
La réforme des collectivités dans le domaine de l'eau

La loi NOTRe et sa traduction dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) vont conduire à une évolution importante de la carte des collectivités intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement d'ici 2017 à 2020.

La carte éditée par la Préfecture fin 2015 identifie 10 collectivités distributrices :

- 9 communautés de communes (ou d'agglomération) ;
- 1 syndicat mixte (syndicat d'eau du Centre-Ouest Mayennais).

Le SDCI 53 ne propose pas de carte cible pour la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations), mais une réflexion est conduite par les services de l'État, les SAGES et l'ASTER pour l'organisation de cette compétence entre les communautés de communes et les syndicats de bassins.



L'appui technique du Département pour la préservation des ressources en eau

Le Conseil départemental assure depuis de nombreuses années un appui technique et financier auprès des collectivités compétentes dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement et les rivières, par le biais d'outils de mutualisation départementale :

- **Le laboratoire départemental d'analyses** qui réalise des prélèvements et analyses d'eau (et intervient aussi dans les domaines de la santé animale, de l'agronomie et de l'alimentation) ;
- **L'Agence technique départementale de l'eau** qui apporte un appui aux collectivités sur le volet eau potable : hydrogéologie, projets structurants (station de production, stockage, interconnexion), intercommunalités, contrôle des contrats d'affermage... ;
- **Le Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)** qui accompagne les collectivités dans la gestion de leurs équipements épuratoires et de leurs réseaux de collecte ;
- **L'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières (ASTER)** qui accompagne techniquement et financièrement les syndicats de bassins et les communautés de communes dans leur programmation de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau ;
- **Le fond départemental de l'eau**, redevance prélevée sur la facture d'eau des abonnés, qui permet le financement des investissements pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées.



Le SAGE Mayenne révisé approuvé fin 2014

Le SAGE du bassin versant de la Mayenne fixe les orientations pour les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur son territoire, qui s'étend depuis les sources de la Mayenne et de la Varenne, dans l'Orne, jusqu'à la confluence de la Mayenne avec la Maine en amont d'Angers. L'élaboration du SAGE repose sur un travail de concertation au sein de la commission locale de l'eau (CLE), petit parlement local de l'eau. Le premier SAGE a été validé en 2007 puis, en décembre 2014, le SAGE révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral.

Sur ce territoire de plus de 4 300 km² et de 265 communes, les principaux enjeux dans le domaine de l'eau sont les suivants :

- restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides ;
- optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau face à des débits d'étiage faibles et au risque d'inondation ;
- amélioration de la qualité des ressources en eau superficielles et souterraines.

La CLE s'appuie sur l'ensemble des acteurs du bassin qui réalisent la plupart des actions du SAGE. Par ailleurs, elle conduit des actions globales à l'échelle du bassin versant comme la communication sur les économies d'eau² ou l'élaboration d'un guide méthodologique pour aider les collectivités à l'identification et à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme³.

Sur les territoires des SAGEs validés, le Conseil régional des Pays de la Loire finance des actions concourant à l'atteinte des objectifs du SAGE via le contrat régional de bassin versant. Pour le bassin de la Mayenne, la cellule d'animation du SAGE prépare et coordonne le contrat régional 2015-2017 qui représente 1,4 M€ d'aides régionales.



La restauration et l'entretien des cours d'eau sur le bassin de l'Oudon

Le syndicat de bassin de l'Oudon a été créé en 1975. Il concerne 40 communes et 470 km de cours d'eau. Ce bassin versant a été fortement aménagé dans la 2^e partie du XX^e siècle. Les cours d'eau ont alors été approfondis et rectifiés.

L'objectif du syndicat est de retrouver une diversité d'habitats. Il réalise des interventions sur les berges, la végétation présente en bord de cours d'eau, les ouvrages, les zones humides et le lit. Sur plusieurs sites, il a réalisé des recharges en granulats dans les cours d'eau et des aménagements visant à stabiliser les dépôts de terre, de manière à réduire la largeur des cours d'eau. Par son action d'érosion et de dépôt de sédiments, le cours d'eau réajuste les aménagements en fonction de sa puissance.

Le syndicat réalise aussi un suivi des actions pour évaluer leurs résultats, que ce soit en termes de qualité d'eau ou de milieu : suivi de températures, suivi biodiversité (amphibiens et libellules), capture et identification des micro-organismes et des poissons présents.

À l'occasion de ses 40 ans, le syndicat de bassin a réalisé un film, « La renaissance de l'Oudon », visible sur :

bienvivreloudon.fr

Celui-ci met en avant l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès du syndicat : les élus, les pêcheurs, les riverains, les services de l'État, les financeurs. À la croisée de tous ces acteurs, le syndicat est le garant des actions conduites au travers de la large concertation qu'il privilégie.



Conseil départemental de la Mayenne

Direction du développement durable et de la mobilité
Hôtel du Département
CS 21429
53014 LAVAL Cedex

Tél : 02 43 59 96 24

lamayenne.fr

Pour en savoir plus :

- www.eaufrance.fr
- www.eau-loire-bretagne.fr
- www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

